

Intervention de Pierre CAMANI - Président du Conseil départemental
Décision modificative n°1 – Vendredi 22 juin 2018

(Seul le prononcé fait foi)

Mesdames et Messieurs, chers Collègues,
Chers internautes,

Les intempéries qui ont frappé notre pays durant ces dernières semaines, et particulièrement le Sud-Ouest, n'ont pas épargné notre département.

De nombreux secteurs de notre territoire ont été gravement touchés par la montée rapide des eaux, mais les dégâts les plus importants ont été recensés sur les régions de Marmande et de Casteljaloux. En l'espace d'une nuit, voire de quelques petites heures, des maisons individuelles ont été inondées plongeant leurs habitants dans la détresse, des routes départementales sont devenues impraticables, des glissements de terrain ou de falaise, comme à Meilhan sur Garonne, ont formé des barrières infranchissables sur plusieurs d'entre elles dégradant considérablement les chaussées.

Aussitôt, les élus locaux, les agents des communes, les sapeurs-pompiers naturellement ainsi que les gendarmes ou encore de simples citoyens se sont mobilisés pour venir en aide aux populations et aux entreprises impactées. Pour ce qui concerne les agents du Département, ils avaient été mis en alerte dans l'après-midi précédant les risques de fortes pluies annoncées par Météo France. Le dispositif d'astreintes avait ainsi été renforcé afin de leur permettre d'intervenir au plus vite sur le terrain, notamment pour sécuriser les accès aux routes coupées à la circulation et pour organiser les déviations nécessaires.

Je veux remercier tous ceux que je viens de citer pour leur capacité de réaction, leur savoir-faire en termes de coordination et de hiérarchisation des urgences et pour leur sang-froid exemplaire dans ces moments difficiles.

Avec plusieurs d'entre vous, je me suis rendu sur site, dès le lendemain matin, notamment au poste de contrôle établi à Marmande et sur la zone d'activités de Samazan. Nous avons pu constater, de visu, l'importance des dommages causés par la montée des eaux. Si l'événement a occupé l'actualité médiatique pendant 24 ou 48 heures, je veux préciser que nos services ont eu à gérer la crise jusqu'au lundi 11 juin, soit durant plus de dix jours après les faits.

L'estimation des travaux pour la remise en état de nos infrastructures est en cours. A cette heure, il m'est encore impossible de vous fournir un montant précis et définitif des réparations qu'il faudra engager. Il s'élèvera probablement à plusieurs centaines de milliers d'euros. Je vous indique que des premiers travaux ont été lancés en prélevant 70 000 € de crédits d'urgence inscrits au budget primitif en avril dernier. Nous verrons ensuite comment procéder. A l'évidence, des travaux d'entretien programmés en 2018 seront de fait remplacés par d'autres de nature différente, avec des coûts restant à évaluer.

Enfin, suite au spectaculaire éboulement de la falaise sur la D116 à Meilhan, une étude géotechnique est actuellement menée. Ses conclusions détermineront le type de travaux de confortement à réaliser en complément des purges d'urgence que nous débutons dès la semaine prochaine.

Comme toujours, c'est dans l'épreuve que nous pouvons juger de la capacité d'action des hommes et des institutions. Je crois que nos agents, comme ceux de l'ensemble des services publics impliqués dans la gestion de cette crise climatique, ont démontré - dans l'exercice de leurs responsabilités respectives - leur professionnalisme et leur utilité au service de nos concitoyens.

Pour conclure sur ce sujet, je vous informe avoir directement sollicité, par courrier, le Premier ministre pour un examen particulièrement attentif des demandes des communes en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les conséquences de ces intempéries sur le plan agricole ont été, jusqu'alors, peu évoquées. Nous devons y être vigilants.

L'agriculture et son devenir dans le cadre de l'Union européenne furent au cœur de nos échanges avec le député européen Eric ANDRIEU auditionné par la Commission permanente le 15 juin dernier.

Vous avez pu apprécier son expertise des dossiers agricoles et ses talents de pédagogue. Au-delà du rappel du fonctionnement des instances de l'Union, Eric ANDRIEU nous a présenté les enjeux de la réforme de la PAC, actuellement en cours de négociation.

Il nous a fait partager ses inquiétudes sur le démantèlement de cette politique, pourtant emblématique de la construction européenne, sous l'effet à la fois d'une rationalisation budgétaire que le Brexit rendrait inéluctable et d'une vision ultralibérale des échanges de produits agricoles. Il a également mis en exergue l'incapacité actuelle de l'Union à promouvoir une souveraineté alimentaire européenne qui favoriserait le développement d'une agriculture intra européenne de qualité. C'est l'inverse qui se produit aujourd'hui avec cette ouverture insensée à tous les vents de la mondialisation dérégulée.

Je ne reprendrai pas son propos et les arguments qu'il a développés pour dénoncer les propositions de la Commission qui visent, sur la période 2021-2027, à amputer le budget de la PAC de 12 % en euros constants. Cette baisse correspondrait à la perte de 5 milliards d'euros d'aides au bénéfice des agriculteurs français. A n'en pas douter, si ce projet devait être entériné, les répercussions sur notre département seraient particulièrement néfastes. Dans cette attente, nous avons exprimé tout notre soutien à Eric ANDRIEU pour porter la parole des territoires et des agriculteurs du Sud-Ouest. La bataille s'annonce rude, mais nous pouvons lui faire confiance pour la mener avec force et détermination.

Ce combat fait écho à celui que nous poursuivons depuis de longs mois en faveur des Départements ruraux.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? La situation est depuis hier totalement bloquée. Vous le savez, les discussions entre l'ADF et le Gouvernement portant en particulier sur le règlement du financement des allocations individuelles de solidarité (les fameuses AIS) confinent à un dialogue de sourd et achoppent sans cesse. En ma qualité de responsable du groupe de travail de l'ADF sur les Départements ruraux en difficultés, j'y ai été associé à plusieurs reprises. J'avais d'ailleurs dû quitter la présidence de cette assemblée pour rejoindre Paris, le 06 avril dernier, pour un rendez-vous aux côtés de mon homologue du Nord, Jean-René LECERF, avec le Premier ministre et des membres de son Cabinet.

Globalement, le Gouvernement est resté inflexible. Le statu quo demeure sur les AIS, les propositions faites en matière de péréquation verticale et horizontale étant très largement en deçà des demandes défendues par les Départements. Malgré cette situation, nous avons réussi au sein de l'ADF, grâce au travail du groupe des départements ruraux en difficultés et du Président de la commission des finances, Jean René Lecerf, à élaborer un projet permettant, dans le cadre des propositions du Gouvernement, d'apporter un soutien conséquent aux départements ruraux en difficultés financières et aux départements urbains particulièrement impactés par le RSA.

Hier matin, j'ai appris par voie de presse, comme le Président de l'ADF, la décision du Premier Ministre. Je vous donne lecture du communiqué de presse du Président Bussereau qui se passe de commentaires.

« L'ADF apprend, par la presse, avec tristesse et consternation, la décision de Matignon de ne pas donner suite aux propositions faites aux Départements concernant les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH).

Ce revirement va mettre en grave difficulté de nombreux Départements, ruraux et urbains, qui seront privés des ressources de l'Etat et de la péréquation intra-départementale, financée par une augmentation très modérée des DMTO, comme l'ADF l'avait proposée.

La relation de confiance entre l'Etat et les collectivités sort très abîmée de cet épisode, fâcheux et condamnable.

En effet, bien que le Premier Ministre ne tienne pas ce langage, on nous indique que ce revirement serait une mesure de rétorsion à l'égard des Départements puisqu'une majorité d'entre eux ne veut pas signer les pactes financiers.

Pourtant la position de l'ADF avait été adoptée à une écrasante majorité lors de son Assemblée générale de ce mercredi 20 juin :

- oui aux propositions du Gouvernement sur les MNA*
- oui aux propositions du Gouvernement sur les AIS (malgré les insuffisances du dispositif)*

- non au principe des pactes financiers mais chaque Département est libre de signer ou pas.

De plus certaines voix gouvernementales voudraient faire croire que le refus majoritaire des pactes correspondrait à une volonté dépensière des Départements et des collectivités locales. C'est le mauvais élève qui veut se faire professeur, car une large part de nos dépenses est effectuée pour le compte de l'Etat !

L'ADF va se concerter avec Régions de France et l'Association des Maires de France, sur l'avenir des relations entre les collectivités locales et l'Etat. »

Je suis, pour ma part, furieux devant cette situation : mardi et mercredi à Paris, j'ai travaillé d'arrache-pied avec quelques collègues de départements ruraux, toutes tendances confondues, et avec les deux présidents de groupe pour faire adopter, à l'Assemblée générale de l'ADF mercredi matin, une péréquation horizontale qui permettrait en complément de la maigre participation de l'Etat (250 millions d'euros) d'assurer une compensation significative pour les départements les plus en difficultés. Vous le savez, péréquation horizontale signifie transfert de recettes des départements plus riches vers ceux moins riches. Sur cette question, nous avons obtenu une très large majorité lors de l'assemblée générale, avec 68% de départements favorables, 27% d'abstention et 5% contre. C'est un bon résultat qui démontre que l'idée de solidarité territoriale pour un aménagement plus équilibré de notre pays fait son chemin. A titre d'exemple, dans ce schéma, le Lot-et-Garonne pouvait espérer entre 7 et 10 millions d'euros.

Aujourd'hui, tout cela est remis en question et un bureau extraordinaire de l'ADF est convoqué pour le 26 juin. Je vous tiendrai, bien entendu, informés de l'évolution de ce dossier.

Ce matin, le dossier majeur dont nous devons débattre porte sur la contractualisation voulue par le Gouvernement avec les plus grandes collectivités de notre pays. En Lot-et-Garonne, sont concernés l'Agglomération d'Agen et le Département. Je veux, une nouvelle fois devant vous, réaffirmer quelques positions de principe. Elles forment le socle de la décision mûrement réfléchie que nous allons prendre en réponse à l'invitation de l'Etat. Les motivations de ce choix font l'objet d'un rapport soumis à votre délibération.

La loi du 22 janvier dernier portant programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2002 prévoit donc la signature de contrats entre l'Etat et un certain nombre de collectivités, parmi les plus importantes, aux fins de « consolider leur capacité d'autofinancement et, précise le texte, d'organiser leur contribution à la réduction des dépenses et du déficit public ». Ces objectifs sont parfaitement louables et sur le principe, j'y souscris sans aucune hésitation. Le Département, avec l'ensemble des collectivités locales, à la demande du précédent gouvernement, a largement apporté sa contribution à la réduction des déficits publics et au redressement des comptes de la Nation.

Là où le bât blesse aujourd'hui, c'est lorsqu'il est question de la méthode retenue et des modalités d'application d'un contrat qui en usurpe le nom. En effet, ce texte s'apparente bien plus à une lettre de cadrage budgétaire, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, qu'à un contrat qui implique une adhésion consentie, réciproque, des cocontractants. Tel n'est clairement pas le cas avec ce document qui, d'ailleurs face à la critique, a été promptement rebaptisé, de manière édulcorée, « pacte financier ».

Ce qui est regrettable dans cette façon de faire, c'est non seulement la défiance affichée à l'égard des collectivités locales, tournant ainsi le dos à l'esprit et à la lettre de la décentralisation, mais aussi, et surtout, les contraintes que l'on voudrait leur imposer sans prendre en compte la réalité de leur situation.

Vous me connaissez, j'aime m'inscrire dans des logiques de partenariat qui privilégient l'intérêt général.

En effet, l'idée d'un pacte, d'un contrat - on l'appellera comme on voudra - correspond bien à ma conception de l'engagement politique. Mais, encore faut-il s'entendre sur la méthode et sur le contenu. C'est ce que je demande au Gouvernement avec de très nombreux autres présidents de Départements.

Nos revendications ne sont ni excessives ni extravagantes. Le rapport les détaille. Nous souhaitons que l'Etat s'engage à ne pas inclure dans le taux d'évolution des dépenses contraintes des charges qui relèvent de sa seule décision. Reconnaissons que cela pouvait mériter à tout le moins une négociation, point par point. Elle a vite tourné court.

Le Gouvernement avait cependant entrebâillé une fenêtre concernant les dépenses induites par l'accueil des mineurs non étrangers en les excluant du calcul de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Cette décision du 30 mai, saluée par l'ADF, était - contre toute attente - contredite quelques jours plus tard par une circulaire de la Direction générale des collectivités locales adressée aux préfets. Face à la fronde des Départements, les services du Premier ministre et ceux du ministre de l'Intérieur ont rédigé une nouvelle version amendant la précédente sans revenir au texte initial. Vous reconnaîtrez avec moi que, dans ces conditions, la confiance est un combat de tous les instants !

Compte tenu de l'importance du sujet, j'ai souhaité que vous soyez associés à la réflexion, quel que soit votre groupe politique, notamment dans le cadre de la commission de refondation de nos politiques qui s'est réunie le 6 juin. Il s'agissait pour moi de permettre à chacun d'avoir en main l'ensemble des éléments de ce dossier afin de décider en connaissance de cause. Je remercie tous les groupes politiques de cette assemblée d'avoir participé à ce travail.

La position que je vous proposerai d'adopter marque sans ambiguïté notre volonté de nous inscrire dans un dialogue constructif avec l'Etat, un dialogue franc et sans faux-semblants. Si nous sommes disposés à signer un pacte, celui-ci doit avoir pour maître-mot l'équilibre des engagements des deux signataires. En l'absence de contreparties à nos efforts, et au regard de nos difficultés sur lesquelles nous n'avons eu de cesse d'interpeller en vain l'Etat, je vous inviterai dans l'immédiat à ne pas signer le pacte financier que l'Etat nous impose.

Je vous convierai également à appeler solennellement le Gouvernement à reprendre le chemin de la négociation pour ensemble redéfinir des obligations contractuelles, librement acceptées par les deux parties.

Comme nous en étions convenus, nous recevrons les parlementaires de notre département le 29 juin prochain. Nous leur expliquerons nos choix et nous leur soumettrons nos propositions. Avec vous, je forme le vœu qu'ils soient des relais efficaces de notre parole à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Au-delà de ces enjeux financiers, cette séance me donne l'occasion de mettre en lumière plusieurs dossiers importants.

En premier lieu, nous entérinerons la création d'un groupe de travail paritaire sur le foncier agricole en Lot-et-Garonne. Constituée pour une durée maximale de 6 mois, cette instance aura pour mission d'élaborer des propositions pour tenter de répondre à la question de la déprise agricole dans notre département. Je veux remercier les élus qui sont à l'origine de cette initiative – Raymond GIRARDI et Alain MERLY. C'est un véritable sujet de préoccupation qui interroge à la fois l'avenir de notre modèle agricole, mais qui nous oblige aussi à trouver des solutions pour valoriser le foncier agricole tant sur le plan économique qu'environnemental.

Comme nous avons pu le faire par le passé, ce groupe de travail auditionnera toutes les personnes compétentes pour atteindre ses objectifs.

Toujours en matière agricole, nous allons vous présenter un état d'avancement du plan départemental pour une apiculture durable. Vous le savez, le Conseil départemental s'engage fortement en faveur de l'apiculture. C'est pour moi un enjeu essentiel quand on sait que 90% des productions alimentaires dépendent directement du travail des abeilles. Les 850 millions d'euros de valeur annuelle générés par notre agriculture sont donc très directement tributaires de la bonne santé de notre filière apicole. Le plan que nous allons déployer avec nos partenaires est à la hauteur des défis qui nous attendent.

J'attire ensuite votre attention sur notre contribution au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires mieux connu sous la dénomination de SRADDET. Comme la loi NOTRe l'y oblige, la Région est en train d'élaborer ce document qui sera prescriptif vis-à-vis des collectivités infrarégionales. En d'autres termes, les orientations du SRADDET devront conforter les décisions stratégiques que nous prenons localement en matière d'équilibre des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, d'attractivité territoriale, de développement économique, social et environnemental.

Le rapport, qui sera examiné ce matin, recense les enjeux clés que nous portons en Lot-et-Garonne et qui doivent être pris en compte dans le SRADDET. Il est dans notre intérêt de faire valoir nos projets dans le paysage néo-aquitain. Je pense bien évidemment aux différents pôles économiques, au campus numérique, au Center parcs, mais également à nos filières universitaires, à nos activités agricoles et agroalimentaires. Vous l'aurez compris, notre contribution est le fruit d'un travail partenarial approfondi avec le Conseil régional.

Enfin quelques mots sur la programmation des travaux dans les collèges. Les inscriptions budgétaires ont été prévues au budget primitif en avril dernier. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est d'augmenter les investissements programmés jusqu'en 2019.

Soyons bien clairs, il s'agit de concentrer les crédits que nous avons votés sur les opérations de grosses réparations et de maintenance lourde pour accélérer les travaux prévus. Nous sommes bien là sur l'une des compétences phares du Conseil départemental. C'est une priorité pour que nos collégiens bénéficient des meilleures conditions de travail dans leurs études.

Mes chers collègues, avant de donner la parole aux présidents des différents groupes de notre assemblée, j'appelle Monsieur Chaigneau du cabinet Ressources Consultants Finances, qui va nous présenter le contexte financier des départements et le cadre de la contractualisation.

J'ai souhaité cette présentation car le sujet est à la fois complexe et technique et mérite une présentation par un spécialiste des finances publiques et, par ailleurs, consultants auprès de l'ADF.